

SAS A2N IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 12.500 €,
Siège social : 12 rue des muscadels, 34970 Lattes
Immatriculé au RCS de Montpellier 902742774

Procès-Verbal en date du 3 MARS 2026

AG EXTRAORDINAIRE

Le vendredi 3 mars 2026,
Les associés de la société A2N IMMO, société par actions simplifiée au capital de 12.500€, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 12 rue des muscadels 34970 Lattes, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Roch Deriaz, en qualité de gérant de la SARL A2N détenant 100% des parts de la société, elle-même présidente d'A2N IMMO
- Adeline Deriaz, en qualité de gérante de la SARL A2N détenant 100% des parts de la société, elle-même présidente d'A2N IMMO

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Roch Deriaz, représentant légal de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Modification du siège social de la société au 39 avenue de Fréjorgues 34970 Lattes
Modification de la date de clôture de l'exercice fiscal au 30 juin 2026.
Désignation du représentant permanent.
Mise à jour des statuts de la société

1^{ère} RÉOLUTION

La modification de la date de clôture de l'exercice fiscale de la société au 30 juin 2026
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} RÉOLUTION

Désignation de Roch Deriaz en tant que représentant permanent de la société.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} RÉSOLUTION

Modification du siège social au 39 avenue de Fréjorgues 34970 Lattes

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} RÉSOLUTION

Mise à jour des statuts de la société avec la mention stipulant Roch Deriaz comme représentant permanent et la date de clôture de l'exercice fiscal au 30 juin 2026 et le changement de siège social au 39 avenue de Fréjorgues 34970 Lattes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le président et les associés.

Fait en 1 original,

À Lattes, le 3 mars 2026

Roch Deriaz

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Adeline Deriaz

A handwritten signature in black ink, featuring a large, bold, stylized letter 'A' with a crossbar and a long vertical stroke on the right side.